

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1013

14 mai 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| 3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l. | 48612 | Ikano Finance (Russia) S.A. | 48605 |
| Abacanto SA | 48598 | Immoit S.A. | 48591 |
| Adriansky S.A. | 48583 | LSF5 Hayate Investments S.à r.l. | 48609 |
| Ameriforge International | 48584 | LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. | 48594 |
| Amfico S.à r.l. | 48589 | Majestic Capital | 48592 |
| AMO Holding 14 S.A. | 48584 | Marketing Consulting Construction S.A. | 48578 |
| Amorim Investments IV S.A. | 48589 | Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR | 48608 |
| Amorim Investments V S.A. | 48583 | Plantation Nord-Sumatra Ltd S.A. | 48606 |
| ASD Mobile Kommunikation GmbH | 48597 | Saitis S.à r.l. | 48588 |
| Asian Food International S.à r.l. | 48602 | Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A. | 48607 |
| Bicocca S.à r.l. | 48589 | Scaffolding Global Holdings Sarl | 48607 |
| Born | 48592 | Sebelle International S.A. | 48606 |
| Bornan Investments S.à r.l. | 48591 | S.F.C. REVISION Société fiduciaire, comptable et de révision | 48624 |
| Boulevard Saint Germain S.A. | 48601 | Stentor Investholding S.à r.l. | 48603 |
| Braudarson Holding S.A. | 48603 | Stentor Invest Holding S.à r.l. | 48603 |
| CAMCA Assurance S.A. | 48611 | SW III Limited | 48610 |
| CAMCA Réassurance S.A. | 48611 | SW III Limited | 48611 |
| C.D.G. Participations S.A. | 48605 | Synapse Mobile Networks S.A. | 48610 |
| CEREP Italy One S.à r.l. | 48611 | Synpraxis Holding S.à r.l. | 48600 |
| CNC Finance Holding S.A. | 48611 | Synpraxis Investholding S.à r.l. | 48600 |
| CNC Finance Holding S.A. | 48606 | Terracotta Holding S.à r.l. | 48590 |
| CNC Finance Holding S.A. | 48600 | Terracotta Investholding S.à r.l. | 48590 |
| Colonnade Holdco n°12 S.à r.l. | 48607 | Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l. | 48610 |
| Commercial Investment Alcobendas S.à r.l. | 48607 | Tone S.A. | 48610 |
| Crown Audit | 48608 | TV Rights S.à r.l. | 48582 |
| Crown Corporate Services | 48609 | TV Rights S.à r.l. | 48605 |
| Debt Invest | 48608 | Weinberg Real Estate Holding S.à r.l. | 48609 |
| Debt Invest S.à r.l., S.P.F. | 48608 | Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA | 48609 |
| ECOVIS Crown Audit | 48608 | White Arch S.A. | 48584 |
| ECOVIS Luxembourg | 48609 | World Courier (Luxembourg) GmbH | 48581 |
| Edilco SA | 48582 | | |
| Eni International N.A. N.V. S.à r.l. | 48597 | | |
| Espace 2001 S.A. | 48605 | | |
| Finaries | 48608 | | |
| Florijn S.A. | 48604 | | |

Marketing Consulting Construction S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 121.615.

L'an deux mil dix, le vingt-neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARKETING CONSULTING CONSTRUCTION S.A.", ayant son siège social au 3-5, rue d'Arlon, L-8399 Koerich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 121615, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 22 décembre 2006 numéro 2391.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel BURETTE, gérant de société, demeurant au 1, rue du Montet, B-5377 Somme Leuze qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Christian GAYDA, administrateur de société, demeurant au 9, Chenogne, B-6640 Sibret.

Le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société au 30, rue des Scillas à L-2529 Howald et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts de la société.

2. Adaptation des statuts de la société afin que ceux-ci incluent les dispositions relatives à la société anonyme unipersonnelle; détermination d'une rémunération éventuelle aux administrateurs; modification en conséquence des articles 1, 7, 10 (suppression de l'autorisation préalable de l'assemblée générale en cas de délégation) 11 et 14 des statuts de la société;

3. Modification de l'objet social et en conséquence de l'article 4 des statuts de la société qui aura la teneur suivante: La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'étude et la gestion de toutes réalisations immobilières, la promotion immobilière, en ce compris l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la transformation et l'aménagement; la mise en valeur et l'embellissement de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, l'administration de biens-syndics, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société pourra également emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra exercer toutes activités dans le domaine du travail administratif, d'intermédiaire commercial, de marketing et d'organisation d'événements et le commerce en général.

Elle pourra exploiter tout site internet de vente et conseils en matériaux, quels qu'ils soient.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social."

4. Divers.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de 3-5, rue d'Arlon, L-8399 Koerich au 30, rue des Scillas à L-2529 Howald.

A la suite de ce qui précède, la première phrase de l'article 2 des statuts de la société est modifiée et aura la teneur suivante:

" **Art. 2. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société afin que ceux-ci incluent les dispositions relatives à la société anonyme unipersonnelle.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 7, 10 (suppression de l'autorisation préalable de l'assemblée générale en cas de délégation), 11 et 14 des statuts qui auront la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de **MARKETING CONSULTING CONSTRUCTION S.A.**

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique."

" **Art. 7.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. Le(s) administrateur(s) est (seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

Le(s) administrateur(s) est (seront) élu(s) par l'assemblée générale.

L'assemblée générale déterminera également le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Le premier administrateur-délégué sera exceptionnellement nommé par l'Assemblée générale Extraordinaire de constitution."

" **Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes, ou conjointement avec la signature d'un autre administrateur."

Art. 14. ajout d'un nouveau paragraphe en début d'article Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'étude et la gestion de toutes réalisations immobilières, la promotion immobilière, en ce compris l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non-bâtis, la transformation et l'aménagement; la mise en valeur et l'embellissement de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, l'administration de biens-syndics, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société pourra également emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra exercer toutes activités dans le domaine du travail administratif, d'intermédiaire commercial, de marketing et d'organisation d'événements et le commerce en général.

Elle pourra exploiter tout site internet de vente et conseils en matériaux, quels qu'ils soient.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société nouvellement spécifiée par la présent acte, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Daniel Burette, Christian Gayda, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 mars 2010. LAC/2010/14111. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049066/161.

(100050930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

World Courier (Luxembourg) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 19.422.

L'an deux mille dix, le vingt-six mars

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WORLD COURIER (Luxembourg) GmbH, établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 19.422 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 1982, publié au Mémorial, Série C no 195 du 13 août 1982. Les statuts ont été modifiés par actes du même notaire en date du 13 août 1987, publié au mémorial, Série C no 353 du 5 décembre 1987, et en date du 22 octobre 1990, publié au Mémorial, Série C no 132 du 16 mars 1991, et par acte de Maître Martine Schaeffer, pré-qualifiée, en date du 26 octobre 2005, publié au Mémorial, Série C no 318 du 13 février 2006.

La séance est ouverte à 11:00 heures sous la présidence de Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Madame la Présidente nomme secrétaire Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Sandra BORTOLUS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante dix huit mille neuf cent trente six cents (€ 24,78936) chacune constituant l'intégralité du capital social de dix huit mille cinq cent quatre-vingt-douze mille euros et deux cents (€ 18.592,02) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des associés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

Résolution de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation

Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et fixation des émoluments du liquidateur

Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de dissoudre la société avant son terme et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations du liquidateur à la fin de la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11:30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: G. Schneider, P. Schmit, S. Bortolus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14408. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049877/55.

(100051499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

TV Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.179.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010049321/17.

(100050562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Edilco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange.

R.C.S. Luxembourg B 102.676.

L'an deux mil dix, le quinze mars

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDILCO SA, avec siège social à L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, constituée le 18 août 2004 suivant acte reçu par le notaire Maître Anja HOLTZ, soussigné, et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102676, publié au Mémorial C, recueil spécial, le 15 novembre 2004 sous le numéro 1153

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Monsieur Filippo FORMUSO, demeurant à 148, chaussée Paul Houtart, à B-7110 La Louvière qui désigne comme scrutateur Monsieur Sabino BOCCUZZI, demeurant à 24, route d'Erpeldange, à L-9518 Weidingen/Wiltz

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier SAENEN, demeurant à 3, rue Briart, B-7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1.- Le transfert du siège social

2.- La nomination d'un nouvel administrateur

3.- la prolongation des mandats des administrateurs et administrateur délégué ainsi que du commissaire

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de sa société de Diekirch à L-9518 Weidingen, 24, route d'Erpeldange et en conséquence modifie l'article 2 alinéa 1^{er}, les statuts comme suit:

Art. 2. (alinéa 1^{er}). "Le siège social est établi dans la commune de Wiltz."

Deuxième résolution

L'assemblée nomme un nouvel administrateur, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015, en la personne de Monsieur Sabino BOCCUZZI, né à Charleroi, le 23 décembre 1976, demeurant à 24, route d'Erpeldange, à L-9518 Weidingen/Wiltz.

Troisième résolution

L'assemblée révoque Monsieur Salvatore ARAGONA de son mandat d'administrateur.

Quatrième résolution

L'assemblée générale prolonge les mandats des actuels administrateurs ainsi que du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant même se réunissent les membres du conseil d'administration de la société anonyme "EDILCO SA", savoir:

1. Monsieur Filippo FORMUSO, demeurant à 148, chaussée Paul Houtart, à B-7110 La Louvière
2. Monsieur Sabino BOCCUZZI, demeurant à 24, route d'Erpeldange, à L-9518 Weidingen/Wiltz
3. Monsieur Didier SAENEN, demeurant à 3, rue Briart, B-7160 Chapelle-lez-Herlaimont

Lesquelles membres présents ou représentés, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale, ils prolongent le mandat de l'administrateur délégué Monsieur Filippo FORMUSO, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mise à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900-€.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: F. Formuso, S. Boccuzzi, D. Saenen, S. Aragona, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 15 mars 2010 - WIL/2010/226 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 2 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010049058/69.

(100050916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Amorim Investments V S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Amorim Investments V S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049104/11.

(100063310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Adriansky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADRIANSKY S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010049107/11.
(100063287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Ameriforge International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.187.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 5 février 2010 que M. David V. HEMINGER a démissionné de son mandat de gérant A de la Société en date du 5 janvier 2010 et que M. Gean B. Stalcup, né le 6 novembre 1955 à Blytheville, Arkansas (U.S.A.) et ayant son adresse professionnelle au 13770 6160 East Sam Houston Parkway North, Unit 17301, Houston TX 7704 (U.S.A.), a été nommé en qualité de gérant A de la Société pour une durée illimitée et ce avec effet au 6 janvier 2010.

A compter du 6 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- Gean B. Stalcup, gérant A, et
- Harald Charbon, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

Pour Ameriforge International
SGG S.A.
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2010050082/23.

(100051272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

AMO Holding 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 135.568.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049114/9.

(100063205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

White Arch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 6, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.339.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le huit mars.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christoph KEUTGEN, né à EUPEN, le 19 mai 1973, demeurant à B-4280 Hannut, Rue de la Justice 24
- 2.- Monsieur Fabian MICHEZ, né à Leuze-en-Hainaut, le 18 mai 1976, demeurant à 204a route de Sart, B-4970 Francorchamps

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "WHITE ARCH S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Munshausen.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet toutes activités de prestation, de conseil, d'étude en matière économique dans le sens le plus large du terme.

Elle pourra réaliser toutes opérations d'assistance en matière économique, commerciale, et managériale. Elle pourra être sollicitée pour rechercher, analyser toutes informations économiques, commerciales et managériales.

Elle assistera tout groupement de personnes, sociétaire ou non, dans leur développement, organisation, et management. Elle réalisera notamment les études de marché et leur apportera tous les outils nécessaires à leurs prises de décisions.

La société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (100.000.-€) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à l'unanimité

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés tous les administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront également signés par tous les administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle d'un administrateur-délégué, pour tout engagement supérieur à 10.000 EUR, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué à la gestion journalière pour tout engagement n'excédant pas 10.000 EUR.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par tous les administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription et Libération

Les comparants pré qualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

| | |
|--|-----|
| 1.-Monsieur Christoph KEUTGEN, prénommé, cinquante actions | 50 |
| 2.-Monsieur Fabian MICHEZ, prénommé, cinquante actions | 50 |
| TOTAL: cent actions | 100 |

Monsieur Christoph Keutgen a libéré entièrement ses 50 actions par versement en espèces et Monsieur Fabian Michez a libéré les actions à concurrence de cinquante pour cent (50%), de sorte que la somme de septante-cinq mille euros (75.000 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.200,00.-EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christoph KEUTGEN, prénommé
 - b) Monsieur Fabian MICHEZ, prénommé
 - c) Monsieur Philippe FAUTSCH, né à Louvain, le 12 mars 1976, demeurant à 5100 Namur, Rue des Balaives,132
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes
Monsieur Alain CHARLIER, comptable, né à Visé (B), le 15 juillet 1954, demeurant professionnellement à Troisvierges
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2015.
- 5) Le mandat des administrateurs et du commissaire est exercé à titre gratuit.
- 6) Le siège social est fixé à L-9764 Marnach, 6, Maarburgestrooss
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "WHITE ARCH S.A.":

- a) Monsieur Christoph KEUTGEN, prénommé
- b) Monsieur Fabian MICHEZ, prénommé
- c) Monsieur Philippe FAUTSCH, prénommé, représenté par Monsieur Fabian MICHEZ, préqualifié aux termes d'une procuration sous seing privé dressée le 08 mars 2010,
laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR restera ci-annexée.

Lesquels membres présents après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Christoph KEUTGEN, prénommé, chargé de l'administration journalière avec pouvoir de représenter la société par sa signature individuelle pour tout engagement n'excédant pas 10.000 EUR.

Tout engagement supérieur à la somme de 10.000 EUR nécessite la contre signature de Monsieur Fabian MICHEZ, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Keutgen, F. Michez, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 mars 2010 - WIL/2010/220 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 6 avril 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010049057/186.

(100050919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Saitis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 152.243.

L'an deux mil dix, le premier avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "SAITIS S.à r.l.", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, constituée par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 mars 2010 et dont la publication au Memorial, Recueil Special C et l'inscription au Registre de Commerce sont en cours.

ONT COMPARU:

- Monsieur Philip NIARCHOS, businessman, demeurant Via Marguns 31, CH-7500 ST-Moritz

dûment représentée par Monsieur Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

- Monsieur Spyros NIARCHOS, businessman, demeurant Via Marguns 31, CH-7500 ST-Moritz

dûment représentée par Monsieur Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement au 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant indiqué, ont arrêté l'ordre du jour de l'assemblée:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital social à concurrence d'un montant de EUR 18.800.000,- (dix-huit millions huit cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 18.812.500,- (dix-huit millions huit cent douze mille cinq cents Euros) par l'émission de 752.000 (sept cent cinquante-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt cinq Euros) chacune.

2. Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les actions nouvelles par versement en espèces.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de EUR 18.800.000,- (dix-huit millions huit cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 18.812.500,- (dix-huit millions huit cent douze mille cinq cents Euros) par l'émission de 752.000 (sept cent cinquante-deux mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,00 (vingt-cinq Euros) chacune, le tout intégralement versé en espèces.

Deuxième résolution

Les nouvelles parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

| | |
|---|---------|
| 1) Monsieur Philip NIARCHOS, prénommé, trois cent soixante-seize mille parts sociales | 376.000 |
| 2) Monsieur Spyros NIARCHOS, prénommé, trois cent soixante-seize mille parts sociales | 376.000 |
| Total: sept cent cinquante-deux mille parts sociales | 752.000 |

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix-huit millions huit cent mille euros (18.800.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-huit millions huit cent douze mille cinq cents Euros (18.812.500,- EUR) représenté par sept cent cinquante-deux mille cinq cents parts sociales (752.500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de cinq mille neuf cents euros (EUR 5.900).

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Horst SCHNEIDER, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2010. LAC/2010/15266. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049063/64.

(100051078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Amfico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.299.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010049113/10.

(100062788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Amorim Investments IV S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMORIM INVESTMENT IV S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049116/11.

(100062986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Bicocca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.440.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bicocca S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2010049129/12.

(100063601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Terracotta Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Terracotta Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 88.954.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "TERRACOTTA HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.954, constituée suivant acte reçu le 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1545 du 26 octobre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "TERRACOTTA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "TERRACOTTA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "TERRACOTTA INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14370. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010049090/76.

(100051020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

ImmoInt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.302.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 13 avril 2010*

1. Mme Tessy LANG a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.
6. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOINT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049406/26.

(100051003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Bornan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BORNAN INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Référence de publication: 2010049133/11.
(100063269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Born, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 114.096.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010049132/10.
(100063598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Majestic Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.
R.C.S. Luxembourg B 141.336.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of the month of March;
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Majestic Capital (hereafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 141.336, incorporated by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg-Eich, who acted in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21 August 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), number 2338 of 25 September 2008. The articles of the Company were amended by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 21 September 2009, published in the Memorial n° 2177 of 6 November 2009.

The meeting was chaired by Mrs. Solange Wolter-Schieres, employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Annick Braquet, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Arlette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company to 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, and consequential amendment of the first sentence of article 4 and of article 23 of the articles of incorporation of the Company.

2. Appointment of Mr Philippe Meloni and Mr Jean-Philippe Claessens as directors of the Company for a period ending at the next annual general meeting.

II. That all the shares being registered shares, the present meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on 4 March 2010.

III. That the first item on the agenda requires a quorum of 50 % of the outstanding share capital and the passing of the first resolution requires the consent of two-thirds of the votes cast. There is no quorum requirement for the second item on the agenda and the passing of the second resolution requires the consent of a simple majority of the votes cast.

IV. That as appears from the said attendance list, out of fifty-four (54) shares, twenty-seven (27) shares are present or represented at the meeting. As a result, the quorum requirement is satisfied.

V. That the present meeting is regularly constituted and may then validly deliberate on the agenda.

VI. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen and amend the first sentence of article 4 and of article 23 of the articles of incorporation of the Company which shall respectively read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in the city of Strassen, in the Grand Duchy of Luxembourg."

" **Art. 23.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Strassen, at the registered office of the Company, or at such other place in Strassen as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday of the month of April at 10.00 a.m. (Luxembourg time)."

Second resolution

The meeting resolves to appoint Mr Philippe Meloni, born in Boussu (Belgium), on 7 November 1971, professionally residing in L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes, and Mr Jean-Philippe Claessens, born in Liège (Belgium), on 22 April 1968, professionally residing in L-8023 Strassen, 14b, rue des Violettes, as directors of the Company for a period ending at the next annual general meeting.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Majestic Capital (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, et enregistré auprès du Registre des Commerce et des Sociétés sous le numéro B 141.336, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, ayant agi en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 août 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2338 du 25 septembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 septembre 2009, publié au Mémorial numéro 2177 du 6 novembre 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le Notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société au 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen en modification subséquente de la première phrase de l'article 4 et de l'article 23 des statuts de la Société.

2.- Nomination de Monsieur Philippe Meloni et Monsieur Jean-Philippe Claessens comme administrateurs de la Société pour un terme prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

II. Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée a été valablement convoquée par des notices contenant l'ordre du jour, envoyées par courrier recommandé aux actionnaires le 4 mars 2010.

III. Que le premier point à l'ordre du jour requiert un quorum de 50% des actions en circulation et l'adoption de la première résolution requiert le consentement de deux tiers des voix exprimées. Le deuxième point de l'ordre du jour ne requiert aucun quorum et la deuxième résolution sera adoptée par majorité simple des voix exprimées.

IV. Qu'il ressort de ladite liste de présence que sur cinquante-quatre (54) actions en circulation, vingt-sept (27) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Par conséquent l'exigence de quorum est satisfaite.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut donc délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen et de modifier la première phrase de l'article 4 et de l'article 23 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Strassen au Grand-Duché de Luxembourg."

" **Art. 23.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi à Luxembourg, à Strassen, au siège social de la Société ou tout autre endroit à Strassen, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 10.00 heures (heure de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateurs de la société pour une période prenant fin lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Monsieur Philippe Meloni, né à Boussu (Belgique), le 7 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes, et Monsieur Jean-Philippe Claessens, né à Liège (Belgique), le 22 avril 1968, demeurant professionnellement à L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 mars 2010. Relation: LAC/2010/13293. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2010.

Référence de publication: 2010049067/121.

(100050506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.245.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.888.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of March.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mrs Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 March 2010,

AND

Rising Sun II Holding Ltd, a limited company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, represented by Mr Dennis E. Howarth,

here represented by Mrs Julie Carbiener, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton on 18 March 2010,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (the Company), a company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117 888, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen and Me Schaeffer dated 11 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 of 20 September 2006, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 30 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N° 273 of 7 February 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,293,375 (two million two hundred ninety-three thousand three hundred seventy-five euro) by an amount of EUR 7,625 (forty-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 2,245,750 (two million two hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro) by the cancellation of 381 (three hundred eighty-one) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,293,375 (two million two hundred ninety-three thousand three hundred seventy-five euro), represented by 18,346 (eighteen thousand three hundred forty-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 47,625 (forty-seven thousand six hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 2,245,750 (two million two hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro), represented by 17,965 (seventeen thousand nine hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 381 (one three hundred eighty-one) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 47,625 (forty-seven thousand six hundred twenty-five euro).

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 17,965 (seventeen thousand nine hundred sixty-five) ordinary shares and Rising Sun II Holding Ltd Ltd holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,245,750 (two million two hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro), represented by 17,965 (seventeen thousand nine hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 mars 2010,

ET

Rising Sun II Holding Ltd, une société établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, représentée par M. Dennis E. Howarth,

ici représentée par Me Julie Carbiener, avocat ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton le 18 mars 2010,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 888, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen et Maître Martine Schaeffer du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 du 20 septembre 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 273 du 7 février 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital de la Société de son montant actuel de EUR 2.293.375 (deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-quinze euros) par un montant de EUR 47.625 (quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.245.750 (deux millions deux cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros) par voie d'annulation de 381 (trois cent quatre-vingt-un) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.293.375 (deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-quinze euros), représenté par 18.346 (dix-huit mille trois cent quarante-six) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 47.625 (quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.245.750 (deux millions deux cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 17.965 (dix-sept mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 381 (trois cent quatre-vingt-un) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 47.625 (quarante-sept mille six cent vingt-cinq euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 17.965 (dix-sept mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et Rising Sun II Holding Ltd détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.245.750 (deux millions deux cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 17.965 (dix-sept mille neuf cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Carbiener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mars 2010. Relation: LAC/2010/13165. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049874/134.

(100051328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Eni International N.A. N.V. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.134.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit le 16 juin 2009

L'associé unique de la Société a constaté et a accepté la démission de Monsieur Luigi Lusuriello de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 15 juin 2009.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Fabio Castiglioni, ayant son adresse professionnelle au 10 Ebury Bridge Road, London SW1W 8PZ, Angleterre, en qualité de gérant de la Société à compter du 15 juin 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENI INTERNATIONAL N.A. N.V. S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010049430/18.

(100050693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

ASD Mobile Kommunikation GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 13.167.

Im Jahre zweitausendzehn, am sechzehnten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

- Herbert HENZ, Steuerberater, wohnhaft in D-66287 Quierschied, QuierschiederStrasse 140.

Alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung ASP MOBILE KOMMUNIKATION, GmbH, mit Sitz zu L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Norbert MULLER aus Esch-sur-Alzette, am 12. Juni 1975, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 179 vom 25. September 1975, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Norbert MULLER aus Esch-sur-Alzette am 2. Oktober 1978, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 282 vom 30. Dezember 1978, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Frank BADEN aus Luxemburg am 20. Dezember 1985, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 55 vom 1. März 1986, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Frank BADEN aus Luxemburg am 6. Juli 1990, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 27 vom 28. Januar 1991, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Frank BADEN aus Luxemburg am 14. Juni 1996, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 468 vom 20. September 1996, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Frank BADEN aus Luxemburg am 12. Mai 1997, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 454 vom 21. August 1997, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Frank BADEN aus Luxemburg am 14. November 1997, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 147 vom 10. März 1998, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Jean-Paul HENCKS aus Luxemburg am 30. Oktober 1998, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 13 vom 11. Januar 1999, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Marc LECUIT aus Rédange-sur-Attert am 2. April 2003, veröffentlicht im genannten Mémorial, Nummer 554 vom 22. Mai 2003, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 13.167.

Herbert HENZ, vorgenannt, erklärt hiermit daß er alleiniger Inhaber sämtlicher Anteile ist auf Grund von zwei Abtretungen, welche im Rahmen einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung unter Privatschrift vom 29. Dezember 2009 erfolgten, welche noch nicht im genannten Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, veröffentlicht ist und nach ne varietur Unterzeichnung durch den Kompargenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

In dieser Gesellschafterversammlung wurde der Rücktritt des Geschäftsführers Hans-Peter LITSCHKO, Privatbeamter, wohnhaft in D-54329 Konz-Oberemmel, Rieslingweg 20 angenommen, es wurde ihm Entlastung erteilt und Herbert HENZ, vorgenannt, wurde zum alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer genannt. Er kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Herbert HENZ, vorgenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer,

nimmt im Namen der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Code Civil, die genannten Abtretungen an und er entbindet die Zessionare von einer diesbezüglichen Zustellung an die Gesellschaft. Weiterhin erklärt er daß keine Opposition und kein Hindernis bestehen, welche die Ausführung dieser Abtretungen aufhalten könnten.

Schließlich hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluß

Er gibt sein Einverständnis zu den hiervoor gemachten Abtretungen.

Zweiter Beschluß

Er beschließt Artikel 6 abzuändern welcher fortan folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000.- €), eingeteilt in tausend (1.000) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25.-€).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179/2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Falle sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden."

Dritter Beschluß

Er beschließt den Sitz der Gesellschaft von Strassen nach Mondorf-les-Bains zu verlegen.

Vierter Beschluß

Zufolge des dritten Beschlusses wird Artikel 5, Absatz 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 5. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Mondorf-les-Bains".

Fünfter Beschluß

Er setzt die Adresse der Gesellschaft in L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clement fest.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: HENZ, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 30 mars 2010. REM 2010/385. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 12 avril 2010.

Référence de publication: 2010049078/65.

(100050510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Abacanto SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.570.

L'an deux mil dix, le sept avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme Abacanto SA dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 151570, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2010, en attente de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François GEORGES, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Melle Anne-Marie PRATIFFI, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérôme WUNSCH avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se recon-

naissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'objet social de la société et de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet la représentation d'athlètes ainsi que l'organisation et la direction d'évènements sportifs.

La société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles, mobilières et immobilières, en rapport direct ou indirect avec son but.

La société peut constituer des succursales et des sociétés filiales à l'étranger et participer à d'autres entreprises à l'étranger."

2. Démission avec effet immédiat de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur de la Société; décharge spéciale.

3. Nomination de Monsieur John Alexander Troostwyk, né le 13 avril 1943 à Londres (Royaume Uni), résidant à Flat 2, 25 Belsize Park, UK-NW3 4DU Londres (Royaume Uni), en tant qu'administrateur de la Société.

4. Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la représentation d'athlètes ainsi que l'organisation et la direction d'évènements sportifs.

La société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles, mobilières et immobilières, en rapport direct ou indirect avec son but.

La société peut constituer des succursales et des sociétés filiales à l'étranger et participer à d'autres entreprises à l'étranger."

En exécution de ce qui précède, l'Assemblée décide de changer l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

En version française:

" **Art. 3.** La société a pour objet la représentation d'athlètes ainsi que l'organisation et la direction d'évènements sportifs.

La société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles, mobilières et immobilières, en rapport direct ou indirect avec son but.

La société peut constituer des succursales et des sociétés filiales à l'étranger et participer à d'autres entreprises à l'étranger."

En version anglaise:

" **Art. 3.** The purpose of the company is the representation of athletes and the organization and management of sport events. The company may carry out any commercial, financial or industrial activities, and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object. The company may establish branches and subsidiaries abroad and hold participations in other companies abroad"

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur François Georges de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Par vote spécial, l'Assemblée lui donne décharge pour l'exercice de son mandat d'Administrateur jusqu'à la date de sa démission.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur John Alexander Troostwyk, né le 13 avril 1943 à Londres (Royaume Uni), résidant à Flat 2, 25 Belsize Park, UK-NW3 4DU Londres (Royaume Uni), en tant qu'administrateur de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: F. Georges, A-M. Pratiffi, J. Wunsch, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2010. LAC/2010/15517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049079/83.

(100051077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CNC Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 7 avril 2010 à 10.00 heures

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le mandat du commissaire aux comptes attribué à Monsieur Jean-Louis POSSON, demeurant à L-9709 Clerf, 7, route de Marnach.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2011 la société EWA REVISION S.A., avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 38.937.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010049184/16.

(100050881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Synpraxis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Synpraxis Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.381.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "SYNPRAXIS HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.381, constituée suivant acte reçu le 31 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 617 du 16 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "SYNPRAXIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "SYNPRAXIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "SYNPRAXIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14371. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010049091/75.

(100050837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Boulevard Saint Germain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 86.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049135/10.

(100063317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Asian Food International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.652.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix mars

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Eric NIVAGGIOLI, gérant de société, demeurant à F-34420 Portiragnes (France), 3, Chemin Combe Grasse.
2. Eric DUCROQUET, gérant de société, demeurant à F-34430 Saint Jean de Védas (France), 2377, route de l'Averune, ici représenté par Eric NIVAGGIOLI, préqualifié,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 4 mars 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants exposent ce qui suit:

1) Ils sont propriétaires de la totalité des parts sociales de ASIAN FOOD INTERNATIONAL SARL (anciennement SA), sans siège social, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B125.652, constituée suivant acte du notaire instrumentant du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1016 du 31 mai 2007, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 janvier 2008, publié au dit Memorial C, numéro 392 du 15 février 2008, et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, ils prononcent la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Ils se désignent comme liquidateurs de la Société, et en cette qualité, requierent le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, ils assument irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

Entre les associés, il est convenu que s'il devait s'avérer postérieurement à la dissolution de la société qu'une obligation aurait été prise par l'un des associés antérieurement à la dissolution sans que celui-ci n'en ait fait état au moment de la dissolution, il appartiendrait à l'associé qui est à l'origine de cette obligation de l'assumer seul sans pouvoir se retourner contre l'autre associé à titre récursoire.

5) L'actif restant est attribué aux associés.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans en l'étude des Maîtres CHEVALIER et SCIALES, avocats, L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, les associés actuels sont les bénéficiaires économiques de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: NIVAGGIOLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 mars 2010. REM 2010/333. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010049082/51.

(100051085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Braudarson Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010049136/9.

(100063563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Stentor Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial, (anc. Stentor Invest Holding S.à r.l.).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.602.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "STENTOR INVEST HOLDING, S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.602, constituée suivant acte reçu le 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 441 du 23 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHE1M, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "STENTOR INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2010.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "STENTOR INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "STENTOR INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 31 mars 2010. Relation: LAC/2010/14372. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2010049092/75.

(100050668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Florijn S.A., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 24.125.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 17 novembre 1997 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Florijn S.A.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.125

* Dont le siège social sis au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (antérieurement ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg)

et ce avec effet rétroactif au 31 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010049414/22.

(100050560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

TV Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.179.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010049322/17.

(100050561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

C.D.G. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.954.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010049138/10.

(100063291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

Espace 2001 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5-7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.724.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 26 janvier 2010

L'assemblée des actionnaires a pris entre autres les décisions suivantes:

- La société nomme Monsieur Serge Taddei, retraité, né le 25.11.1931 à Villard-Bonnot, demeurant à L-6419 Echternach, 9, rue de la Chapelle, administrateur en remplacement de Madame Eugénia Da Silva.
- Son mandat se terminera à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2014.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010049161/15.

(100050601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Ikano Finance (Russia) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 106.009.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société qui a été tenue en date du 12 avril 2010 à 10.30 heures, que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de révoquer la nomination de KPMG Audit S.à r.l. demeurant à 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dans leur rôle de Réviseur d'entreprises de la Société avec effet le 12 avril 2010.
- 2) L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique décide de nommer Andrew DRINKWATER, demeurant à 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, comme Commissaire des Comptes avec effet le 12 avril 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2010.

Luxembourg le 12 avril 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour *Ikano Finance (Russia) S.A.*
Burger Lund

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Actionnaire Unique qui a été tenue en date du 12 avril 2010 à 10.30 heures.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de la société de l'exercice social 2009, la personne suivante est mandataire de la société:

Commissaire des Comptes

Andrew DRINKWATER, avec adresse professionnelle 1, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg.

Luxembourg le 12 avril 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour *Ikano Finance (Russia) S.A.*
Burger Lund

Référence de publication: 2010049831/29.

(100051442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Sebile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 117.341.

Statuts coordonnés suite à un Constat d'Augmentation de Capital en date du 3 mars 2010, acte n° 58 par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010049185/13.

(100050586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

P.N.S ltd S.A., Plantation Nord-Sumatra ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 142.298.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 mars 2010, acte n° 60 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010049187/13.

(100050583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CNC Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049265/10.

(100050856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Commercial Investment Alcobendas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.610.950,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 76.874.

La nouvelle adresse de M. Michael Ross GROTH, gérant, est la suivante:

235 Gold St
Clifton Hill
Vic 3068
AUSTRALIA

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010049188/15.

(100050718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Colonnade Holdco n°12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.467.

Veillez noter que le siège social de Eurovent III, associée de la société, se situe dorénavant au 112, Avenue Kleber, F-75116 Paris.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

Pour avis sincère et conforme
Pour Colonnade Holdco n°12 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049190/13.

(100051055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Scaffolding Global Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 367.625,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.322.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 mars 2010, acte n° 66 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010049191/14.

(100050576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2010049193/11.

(100050663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Finaries, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 39.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 avril 2010.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010049194/12.

(100050677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Monitor Clipper Partners Investments (SARL) SICAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.711.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique de la société MONITOR CLIPPER PARTNERS INVESTMENTS (SARL) SICAR en date du 6 avril 2010 que l'actionnaire a pris la décision suivante:

Election du nouveau Commissaire aux Comptes à compter du 1^{er} janvier 2006 et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010, approuvant les comptes annuels de l'année financière se terminant au 31 décembre 2009:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B0065477 et dont le siège social se situe au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONITOR CLIPPER PARTNERS INVESTMENTS (SARL) SICAR

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2010049417/17.

(100050570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**Debt Invest S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Debt Invest).**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 44.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010049197/14.

(100050846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**ECOVIS Crown Audit, Société à responsabilité limitée,
(anc. Crown Audit).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 124.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010049200/14.

(100050865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

**ECOVIS Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Crown Corporate Services).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 77.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010049201/14.

(100050875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.468.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010049208/12.

(100050988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

LSF5 Hayate Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.728.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 122.578.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010049203/13.

(100050887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Weinberg Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.709,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.997.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010049206/13.

(100050981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Synapse Mobile Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.361.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010049209/11.

(100050989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.125.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010049616/17.

(100051647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Tone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010049211/11.

(100051006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

SW III Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010049213/11.

(100051091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

SW III Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2010049214/11.

(100051104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CNC Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 114.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010049264/10.

(100050855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CEREP Italy One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 92.166.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010049269/11.

(100051121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CAMCA Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 58.149.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 Avril 2010.

Référence de publication: 2010049266/10.

(100051118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

CAMCA Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 32, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 avril 2010.

Référence de publication: 2010049267/10.

(100051119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.

3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 152.369.

STATUTES

In the year two thousand ten, on March twenty-fourth.

Before MaTtre Martine SCHAEFFER, civil law notary with residence in Luxembourg.

There appeared:

1. Introduction.

1.1 3i Growth Capital A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13777, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom,

3i Growth Capital C L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13779, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, and

3i Growth Capital G L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom and registered under number LP 13827, having its registered office at 16 Palace Street, SW1E 5JD, London, United Kingdom, (together the "Appearing Parties") appeared before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"), on the twenty-fourth day of March 2010.

1.2 Each of the Appearing Parties was represented by Mr. Raymond Thill as its proxy (the "Proxy") pursuant to proxy forms dated 23 March 2010.

Each proxy form, signed ne varietur by each of the Appearing Parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

2. Articles of Incorporation. Each of the Appearing Parties, represented by the Proxy, has requested the Notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation which the Notary has read to the Appearing Parties, represented by the Proxy:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected

Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into ten (10) classes, as follows:

- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A1 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A2 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A3 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A4 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A5 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A6 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A7 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A8 shares,
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A9 shares, and
- One hundred twenty-five thousand (125,000) class A10 shares,

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A10).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

5.4 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.5 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting of Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each of the Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.6 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 15 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced to the extent this correspond to available amounts in accordance with law by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 15 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Par Value" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.7 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.8 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager may delegate its/ their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers or any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 In case of urgency, decisions of the managers may be taken in writing, and, provided that they are signed by all the managers, shall be as proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.7 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year**14. Art. 14. Business year.**

14.1 The Company's financial year starts on the 1st April and ends on the 31st March of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the class A6 Shares held by them, then
- the holders of class A7 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the class A7 Shares held by them, then
- the holders of class A8 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the class A8 Shares held by them, then
- the holders of class A9 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the class A9 Shares, and then,
- the holders of class A10 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A10 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially class A9 Shares).

15.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law and in accordance with the other applicable provisions of the Law.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 15.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 Any liquidation proceeds shall be distributed in accordance with the distribution provisions provided for in Article 15.3.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2011. 3. Subscription and Payment for Share Capital The share capital of the Company has been subscribed as follows:

| SUBSCRIBERS | SHARES |
|-------------------------------|--------------------------------|
| | 20,837 class A1 shares |
| | 20,837 class A2 shares |
| | 20,837 class A3 shares |
| | 20,837 class A4 shares |
| | 20,837 class A5 shares |
| 3i Growth Capital A L.P. | 20,838 class A6 shares |
| | 20,838 class A7 shares |
| | 20,838 class A8 shares |
| | 20,838 class A9 shares |
| | 20,838 class A10 shares |
| | 83,325 class A1 shares |
| | 83,325 class A2 shares |
| | 83,325 class A3 shares |
| | 83,325 class A4 shares |
| | 83,325 class A5 shares |
| 3i Growth Capital C L.P. | 83,325 class A6 shares |
| | 83,325 class A7 shares |
| | 83,325 class A8 shares |
| | 83,325 class A9 shares |
| | 83,325 class A10 shares |
| | 20,838 class A1 shares |
| | 20,838 class A2 shares |
| | 20,838 class A3 shares |
| | 20,838 class A4 shares |
| | 20,838 class A5 shares |
| 3i Growth Capital G L.P. | 20,837 class A6 shares |
| | 20,837 class A7 shares |
| | 20,837 class A8 shares |
| | 20,837 class A9 shares |
| | <u>20,837 class A10 shares</u> |
| TOTAL | 1.250.000 shares |

Each of these shares has been fully paid up in cash. Proof that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in respect of this cash contribution, corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), is at the free disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledged receipt of the proof of payment.

4. Incorporation of the Company. The Notary has confirmed that a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") has been incorporated by virtue of the present deed under the name 3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., with the articles of incorporation and the share capital stated above.

5. General Meeting of the Company. The Appearing Parties, being the holders of all the Shares of the Company and represented by the Proxy, passed the following resolutions:

5.1 Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

5.1.1 François Bourgon, manager of companies, born 29 December 1969 in Phalsbourg (France), with professional address at 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, manager of companies, born 12 December 1952 in Reims (France), with professional address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

5.1.3 Stéphane Weyders, manager of companies, born on 2 January 1972 in Arlon (Belgium), with professional address at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

5.2 The registered office of the Company is at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

6. Costs and Notarial Deed.

6.1 The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed and/or in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

6.2 The Notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Appearing Parties the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Parties, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

6.3 This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

6.4 This document having been read to the Appearing Parties represented by the Proxy, who is known to the notary by his or her name, first name, civil status and residence, the Proxy, on behalf of the Appearing Parties, and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-quatre mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Introduction.

3i Growth Capital A L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13777, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni,

3i Growth Capital C L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13779, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni, et

3i Growth Capital G L.P., une limited partnership constituée et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP 13827, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD, Londres, Royaume-Uni

(ensemble les "Parties Comparantes"), ont comparu devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le "Notaire"), le vingt-quatre mars 2010.

6.5 Chacune des Parties Comparantes a été représentée par M. Raymond Thill en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu de procurations datées du 23 mars 2010. Les procurations, signées ne varietur par les Parties Comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistré avec lui.

2. Statuts. Les Parties Comparantes, représentées par le Mandataire, ont requis le Notaire de constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants que le Notaire a lu aux Parties Comparantes, représentées par le Mandataire.

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés,

qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées") ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) représenté par un million deux cent cinquante mille parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en dix (10) catégories, comme suit:

- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A1,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A2,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A3,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A4,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A5,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A6,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A7,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A8,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A9,
- cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de catégorie A10,

ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A10).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée.

5.4 La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

5.5 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale des Associés sur la base de Comptes Intérimaires pertinents et conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Parts Sociales sera le Montant Disponible de la catégorie considérée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'Assemblée Générale des Associés

selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.

5.6 A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernée, la Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Montant Disponible" signifie en relation avec les Parts Sociales, le montant total des bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales (ainsi que déterminé conformément à l'article 15 des Statuts) (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient été en droit de réclamer des distributions de dividende conformément à l'Article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales devant être annulées mais réduit dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi par (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts, à chaque fois comme indiqué dans les Comptes Intérimaires pertinents (pour éviter tout doute, sans double calcul) de telle façon que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à la catégorie de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts (y compris les profits à reporter ainsi que déterminés pour la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément aux dispositions de l'Article 15 des Statuts);

P = toute réserve librement distribuable;

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (y compris les pertes reportées);

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) conformément aux dispositions légales ou aux Statuts.

"Valeur d'Annulation" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Valeur d'Annulation Par Part Sociale" signifie le montant d'annulation par Part Sociales à payer aux Associés;

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés;

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée;

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant à payer comme prix de rachat pour les Parts Sociales ainsi annulées.

5.7 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.8 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts.

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du Conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance ou tout Gérant détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 En cas d'urgence, des résolutions écrites des gérants peuvent être prises, et à condition qu'elles soient signées par tous les Gérants, elles seront valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles décisions peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux réunions.

12.7 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule trente-cinq pour cents (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A6 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A7 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante pour cents (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A7 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A8 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cents (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A8 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A9 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule cinquante pour cents (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A9 détenues par eux, et ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A10 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A10) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A9).

15.4 Dans tous les cas, des dividendes ne pourront être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables au sens de la Loi et conformément aux autres dispositions légales applicables.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3 avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par Mes Associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 Toutes les recettes de la liquidation devront être distribuées conformément aux dispositions sur les distributions décrites à l'Article 15.3.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2011.

3. Souscription et Paiement du capital social. Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

| SOUSCRIPTEURS | PARTS SOCIALES |
|-------------------------------|---|
| | 20.837 parts sociales de catégorie A1 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A2 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A3 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A4 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A5 |
| 3i Growth Capital A L.P. | 20.838 parts sociales de catégorie A6 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A7 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A8 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A9 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A10 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A1 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A2 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A3 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A4 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A5 |
| 3i Growth Capital C L.P. | 83.325 parts sociales de catégorie A6 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A7 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A8 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A9 |
| | 83.325 parts sociales de catégorie A10 |
| 3i Growth Capital G L.P. | 20.838 parts sociales de catégorie A1 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A2 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A3 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A4 |
| | 20.838 parts sociales de catégorie A5 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A6 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A7 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A8 |
| | 20.837 parts sociales de catégorie A9 |
| | <u>20.837 parts sociales de catégorie A10</u> |
| TOTAL | 1.250.000 parts sociales |

Chacune de ces Parts Sociales a été intégralement libérée par un versement en numéraire. La preuve que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) relative à ce versement en numéraire, correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), se trouve à la libre disposition de la Société a été donnée au Notaire, lequel en a expressément accusé réception.

4. Constitution de la société. Le Notaire a confirmé qu'une société à responsabilité limitée a été constituée en vertu du présent acte sous le nom 3i GC Holdings Lab 2 S.à r.l., avec les statuts et le capital social ci-dessus.

5. Assemblée générale de la société. Les Parties Comparantes, étant le détenteurs de l'intégralité des Parts Sociales de la Société et représentées par le Mandataire, ont adopté les résolutions suivantes:

5.1 Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

5.1.1 François Bourgon, gérant de sociétés, né le 29 décembre 1969 à Phalsbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 4, rue Jean Probst, L-2352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

5.1.2 Antoine Clauzel, gérant de sociétés, né le 12 décembre 1952 à Reims (France), ayant son adresse professionnelle au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

5.1.3 Stéphane Weyders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5.2 Le siège social de la Société est établi à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

6. Frais et Acte notarié.

6.1 Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte et/ou en raison de sa constitution sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

6.2 Le Notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les Parties Comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la requête des Parties Comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

6.3 Le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée en en-tête des présentes.

6.4 Le présent document a été lu aux Parties Comparantes représentées par le Mandataire, connu du Notaire par ses nom, prénom, état civil et domicile, et le Mandataire, au nom des Parties Comparantes, ainsi que le Notaire ont signé ensemble le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2010. Relation: LAC/2010/13996. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010049781/685.

(100051492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

S.F.C. REVISION Société fiduciaire,comptable et de révision, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 85.446.

Société constituée originellement sous la forme d'une société civile au nom de S.F.C. REVISION suivant acte établi sous seing privé, en date du 2 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°180 du 11 avril 1997. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°145 du 5 mars 1999; suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°130 du 9 février 2000; suivant acte sous seing privé en date du 30 mars 2001, la société adoptant notamment sa dénomination actuelle, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1007 du 14 novembre 2001; et suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 15 janvier 2002, la société adoptant notamment sa forme juridique actuelle de société à responsabilité limitée, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°645 du 25 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 AVR. 2010.

S.F.C. REVISION. Société fiduciaire, comptable et de révision

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010049317/24.

(100050770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.